

DEPARTEMENT DU GERS  
COMMUNE DE VIELLA

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIELLA**

Nombre de membres du Conseil Municipal  
en exercice : 14  
qui ont délibéré : 13  
Date de la convocation : 20/05/2025

**Séance du 05/06/2025  
N° 14 / 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six juin à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 20 mai 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe LANGLADE,

**Étaient présents : 12**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christine BILLÉ, Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC, Alice DABADIE, Sophie LAPORTE, Vincent BERDOULET, Nicolas DARZAC, Cédric LABORDE, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Bastien LANNUSSE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPE.

**Excusés : 1 :** Jacques LASSERRE,

**Absent : 1 :** Alice DABADIE,

**Pouvoir : 1 :** Jacques LASSERRE à Christophe LANGLADE

**OBJET : Tarifs entrées piscine à compter du 7 juillet 2025 et horaires.**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les tarifs des entrées à la piscine municipale de VIELLA pour la saison été 2025, comme suit :

**a) Tarifs des tickets par entrée :**

- pour les moins de 6 ans (accompagné d'au moins un parent adulte) gratuit
- de 6 à 15 ans 2.00 €
- pour les plus de 15 ans 3,00 €
- pour les non baigneurs 1,00 €

Les tickets d'entrée seront valables à la journée.

**b) Tarifs des cartes d'abonnement pour la saison :**

- Carte enfant (de 6 à 15 ans) pour 15 entrées 20.00 €
- Carte adulte (+ de 15 ans) pour 15 entrées 35.00 €

**c) Tarif préférentiel pour les groupes à partir de 10 personnes par entrée :**

- Enfants (de 6 à 15 ans) : 1,50 €
- Adultes (plus de 15 ans) : 2,50 € sauf accompagnants (en nombre réglementaire)

*Dans ce cas, le paiement des entrées interviendra à la fin de la période de fréquentation du groupe à la piscine. **Sur la base d'un état récapitulatif daté et signé, fourni par le responsable du groupe auprès du Guichet de la piscine, la Mairie de Viella établira une facture. Le versement sera effectué en Trésorerie SGC de MIRANDE au compte de la Commune de VIELLA.***

Le découpage des créneaux horaires d'ouverture au public est **10H00 à 12H00 et 15H00 à 19H00.**

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

- à 13 voix pour
- à 0 voix contre
- à 0 abstention(s)

Fait à VIELLA le 06 MAI 2025  
Le Maire,  
Christophe LANGLADE



Affiché et expédié  
en Sous-Préfecture de Mirande  
Pour extrait conforme,